

**Tickets combinés
(manifestations et transports publics)****Question**

Les manifestations sportives, culturelles ou économiques ont souvent pour effet de saturer le réseau routier car trop nombreux sont les visiteurs et les visiteuses à s'y rendre avec leur véhicule motorisé individuel. Les routes sont encombrées, les problèmes de stationnement sont récurrents et la charge environnementale est très forte alors que les transports publics pourraient être mieux utilisés.

La mise sur pied d'un système de tickets combinés incluant l'entrée à la manifestation ainsi que les transports publics pour s'y rendre devraient être la réponse à cette surcharge de trafic et aux différentes conséquences néfastes sur le réseau routier et l'environnement que cela représente. De telles mesures sont déjà opérationnelles à satisfaction en Suisse dans différentes villes et cantons. Au niveau national de tels tickets existent déjà pour des grandes foires ou fêtes sportives. Une telle facilité de transports pour se rendre aux manifestations sera un plus pour notre canton.

Une étude devrait vérifier sa faisabilité technique pour l'ensemble du canton tant au niveau des types de manifestations que des entreprises de transports publics.

Questions :

1. Est-ce que le Conseil d'Etat, en tant que commanditaire de prestations en transports publics et en tant qu'instance de subventionnement de la communauté tarifaire cantonale FRIMOBIL, est disposé à exiger qu'un système de tickets combinés manifestations et transports publics soit mis sur pied par FRIMOBIL sur l'ensemble du canton de Fribourg ?
2. Si oui, dans quel délai ce système pourrait être réalisé ?
3. Est-ce que ce système pourrait être ensuite étendu aux usagers provenant de l'extérieur du canton, ce qui rendrait encore plus attractives nos manifestations ?

Le 29 avril 2009

Réponse du Conseil d'Etat

Avec la communauté tarifaire intégrale Frimobil, le canton de Fribourg dispose depuis 2006 d'une offre tarifaire moderne, adaptée aux besoins des voyageurs pour leurs déplacements réguliers ou occasionnels à l'intérieur du périmètre de la communauté. Comme ailleurs en Suisse, ces communautés tarifaires contribuent à l'attractivité des transports publics en uniformisant et en simplifiant la tarification. D'ailleurs, l'évolution positive du nombre de voyageurs atteste de l'intérêt de telles offres. Des offres combinées avec les communautés tarifaires Libero et Mobilis sont par ailleurs prévues dès la fin de l'année 2009, afin de répondre aussi aux besoins des pendulaires en direction des agglomérations voisines de Berne et de Lausanne.

Dans le cadre de manifestations générant un trafic conséquent, la vente de billets combinés comprenant le titre de transport public et l'entrée à la manifestation permet effectivement

d'inciter les visiteurs à utiliser les transports publics. La gestion des différents flux de trafic s'en trouve facilitée. Le prix du billet combiné est en général inférieur au prix des billets émis séparément. Cela implique un effort des deux partenaires : l'organisateur de la manifestation et les entreprises de transport public. L'exemple de l'Estivale Open Air d'Estavayer-le-Lac est à ce titre intéressant. Avec le billet combiné, le visiteur obtient une remise de 10% sur le prix d'entrée et de 20% sur le voyage. Les billets de transport émis dans le périmètre de Frimobil font malheureusement exception puisqu'aucune remise n'est accordée dans ce cas.

Le Conseil d'Etat est favorable au développement de telles offres combinées incluant l'entrée à la manifestation et le titre de transport. La communauté tarifaire Frimobil crée par ailleurs des conditions-cadres favorables à l'extension de ce type d'offres. Il appartient cependant en premier lieu aux collectivités locales et régionales et aux organisateurs de manifestation de les mettre en place. Dans l'agglomération fribourgeoise, la communauté régionale des transports (CUTAF) a déjà travaillé, avec les principaux partenaires concernés, à la mise en place d'un tel système pour les manifestations organisées dans le périmètre CUTAF sans que des solutions concrètes ne puissent être réalisées.

Fort de ce qui précède, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions du député Ducotterd :

1. Le Conseil d'Etat entend bien soutenir les efforts des différents partenaires afin que des tickets combinés puissent être mis en place rapidement pour les manifestations d'importance organisées sur le territoire cantonal. Il appartient aux autorités qui ont la compétence d'autoriser ces manifestations d'exiger des organisateurs qu'ils présentent un concept de mobilité intégrant de tels tickets combinés. Dans ce cadre-là, il y a lieu de distinguer les manifestations sportives régulières, pour lesquelles il est souhaitable que le ticket d'entrée fasse office de titre de transport, des autres manifestations pour lesquelles des solutions adaptées doivent être développées. Le Conseil d'Etat a, par ailleurs, chargé son représentant au comité de direction Frimobil d'insister auprès des entreprises participantes pour que des solutions concrètes puissent bientôt être offertes dans le périmètre de la communauté tarifaire ;
2. Le Conseil d'Etat souhaite que des projets pilotes soient rapidement mis en place. Deux types de manifestation devraient être prioritaires dans ce contexte. D'une part, les rencontres sportives organisées sur le site de St-Léonard et, d'autre part, les manifestations organisées à Forum Fribourg et à Espace Gruyère de Bulle. La mise en place prochaine d'un réseau urbain dans l'agglomération bulloise intégrera d'ailleurs parfaitement l'espace d'exposition de Bulle dans le réseau des transports publics ;
3. Pour les manifestations d'importance nationale, des offres existent déjà, également en ce qui concerne les manifestations organisées dans le canton de Fribourg. Cependant, il est regrettable que Frimobil n'octroie pas une remise identique à celle pratiquée au niveau suisse. Le Conseil d'Etat souhaite que Frimobil participe pleinement à ce type d'actions avec une remise sur le prix similaire à celle accordée au niveau national. Là aussi, il a chargé son représentant au comité de direction Frimobil d'insister pour qu'une solution soit rapidement trouvée.

En conclusion, le Conseil d'Etat se joint à l'avis du député Ducotterd s'agissant du bien-fondé d'une offre combinée comprenant l'entrée à une manifestation et l'accès aux transports publics pour s'y rendre. Il s'engage donc à encourager la mise en place de pareilles offres, en priorité dans le cadre de manifestations régulières ou de grande importance et dans des délais raisonnables.

Fribourg, le 7 juillet 2009